



Rhône-Alpes, Rhône
Lyon 9e
Vaise
2-18 grande rue de Vaise, 2-6 place du Marché

Ensemble à cour commune, dit "Maisons Cointeraux"

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69007710
Date de l'enquête initiale : 2018
Date(s) de rédaction : 2018
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : ensemble d'édifices derrière façade, ensemble d'édifices à cour commune
Appellation : Maisons Cointeraux

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2016, BL, 37-39 ; 40p ; 54-57 ; 59-60 ; 174

Historique

Ensemble construit en 1782-1783 par l'architecte et entrepreneur François Cointeraux, sur un terrain loué au seigneur Rodolphe Quatrefages de la Roquette, à l'occasion de l'ouverture de la Grande rue de Vaise. Confronté à de graves difficultés financières, Cointeraux ne parvient pas à achever complètement son projet avant de quitter Lyon en mars 1783, mais installe des locataires dans les rez-de-chaussée commerciaux et les appartements habitables. En son absence, ses biens sont placés sous séquestre et administrés par le bureau des saisies réelles qui fait réaliser les travaux nécessaires en 1786. Dix ans après sa construction, l'îlot est gravement endommagé pendant le siège de Lyon en septembre 1793. François Cointeraux revient alors s'installer à Vaise et négocie avec le propriétaire pour pouvoir vendre ses bâtiments. Il dirige lui-même la reconstruction entre 1794 et 1796, assurée par une équipe de quatre maîtres maçons migrants auvergnats et limousins. Les bâtiments utilitaires situés à l'arrière de l'îlot (manufacture de chapeaux, bucher et poulailler) ne sont pas reconstruits. En 1795, Cointeraux vend sept lots situés aux extrémités de l'ensemble et installe au centre son domicile familial et son école d'architecture rurale. Il vendra progressivement les autres lots, jusqu'à la privatisation complète de l'îlot entre 1797 et 1802. Après la division de l'ensemble, des annexes et des bâtiments artisanaux colonisent rapidement l'espace de la cour commune. Des maisons et ateliers sont construits sur la rue des Tanneurs au cours du 19^e siècle. En 1842-1844, deux ensembles de bâtiments sont démolis et remplacés par des immeubles à loyer de quatre étages aux pointes nord et sud de l'îlot. Après 1850, les bâtiments subsistants connaissent des modifications qui n'affectent pas leur structure : surélévation, ouverture d'allées sur rue, remplacement de l'escalier, multiplication des percements en façade, renouvellement de devantures. En 2015, deux immeubles de logement sont construits à l'arrière de l'îlot, entraînant la démolition de l'ancienne tannerie et de six bâtiments encadrant l'impasse des Tanneurs.

Période(s) principale(s) : 4^e quart 18^e siècle ()

Dates : 1783 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : François Cointeraux (architecte, attribution par source), Mathieu Talabost (maître maçon, attribution par source), Léonard Rioublanc (maître maçon, attribution par source), Jean Reuge (maître maçon, attribution par source), Louis Lagarde (maître maçon, attribution par source)

Description

Ensemble composé à l'origine de 6 immeubles jumelés reliés par l'escalier commun, et d'un immeuble simple formant la pointe nord de l'îlot, le tout représentant 13 corps de logis. Il en subsiste aujourd'hui sept corps de logis au centre de l'ensemble, l'immeuble situé 2 rue du Marché et les numéros 8 à 18 grande rue de Vaise. Les immeubles se composent d'un sous-sol non voûté et d'un rez-de-chaussée en maçonnerie (moellon de pierre calcaire de Couzon), ainsi que de deux étages carrés élevés en pisé (la présence actuelle de pisé a pu être vérifiée dans les combles d'un immeuble). Les habitants accédaient originellement aux étages depuis la cour commune par l'escalier à cage ouverte. Bien que les escaliers originellement en bois aient été remplacés et les cages d'escalier fermées, les divisions et circulations sont restées en place (un escalier en bois subsiste au 4 rue du Marché, dans un immeuble modifié). Les élévations sur la grande rue ont été modifiées mais conservent une unité de niveaux et la trace du rythme originel alternant corps de logis simple et corps de logis double. La ligne de toiture paraît commune.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit ; pisé enduit

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Plan : ensemble concerté

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, 2 étages carrés

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

L'ensemble de Vaise est une réalisation centrale dans la vie et le parcours de l'architecte et théoricien du pisé François Cointeraux (1740-1830). Largement publié par son auteur et présenté comme expérience modèle démontrant la valeur du matériau pisé, tant sur le plan économique que sur le plan constructif, il a connu un retentissement considérable en France et à l'étranger.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété privée

Historique détaillé

1. Contexte et origines du projet

La genèse du projet de Vaise est bien connue par les multiples récits et témoignages laissés par François Cointeraux, qui accorde une grande importance à cette opération dans ses publications (cf annexe 1). Il livre en particulier dans sa *Dixième conférence*, publiée en 1808, le récit détaillé de son origine.

L'extension du faubourg de Vaise

A partir de 1778, l'architecte et entrepreneur lyonnais s'établit à Vaise comme fermier des religieuses de Sainte-Elisabeth des Deux-amants, puis dès l'année suivante comme jardinier de la future Pépinière royale. Il assiste alors à la réorganisation des abords du faubourg de Vaise, stimulée par la politique de modernisation routière de Louis XV. En effet, les deux routes royales reliant Lyon à Paris par la Bourgogne (future nationale 6) et par le Bourbonnais (future nationale 7) doivent se rejoindre à Vaise avant de traverser la ville de Lyon. Une place circulaire ornée d'un monument en forme de pyramide est aménagée à leur point de rencontre (1783) et une section de route nouvelle est ouverte en 1776, rejoignant en ligne droite le bord de Saône sans traverser l'agglomération du faubourg.

Le centre de gravité du faubourg se déplace des bords de Saône (quartier du Mouton) vers l'intérieur des terres (quartier du Chapeau rouge). Les deux portes qui fermaient ce quartier au milieu du 18e siècle disparaissent, ce qui permet d'envisager une extension du bâti.

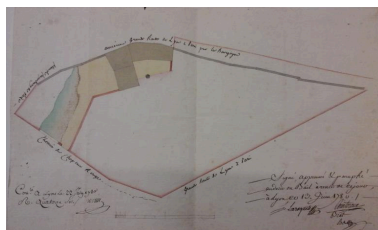
La nouvelle voie, qui deviendra la Grande rue de Vaise, doit traverser le domaine de la Claire, propriété du seigneur Rodolphe Quatrefages de la Roquette. Premier président du Bureau des Finances en 1785, Rodolphe Quatrefages de la Roquette est le plus important propriétaire foncier de la paroisse de Vaise avant la Révolution, ses possessions s'étendant au nord du faubourg ancien, entre la route de Bourgogne et la Saône. Selon son propre témoignage, François Cointeraux aurait alors proposé au seigneur de la Roquette de développer sur son domaine un projet d'extension urbaine ambitieux,

puisqu'il envisage un bénéfice facile de 100.000 écus, et s'étendant probablement de part et d'autre de la grande rue. Mais l'entrepreneur ne parvient pas à obtenir l'engagement du propriétaire.

Il décide alors d'engager cette spéculation sur une échelle plus modeste et à son propre compte, en devenant locataire de la parcelle de terrain qui se trouve détachée de l'ensemble du domaine par le tracé de la nouvelle route.

Le montage du projet

Le bail à rente est accordé à François Cointeraux le 13 juin 1780 pour une durée de 29 ans, prolongé de sept années par un second acte passé en 1782 ; il devait donc courir jusqu'à la Noël 1816. La rente ou loyer se monte à 240 livres par an. Le bien loué est décrit comme :



Plan des terrains loués par Cointeraux, 1780

"un emplacement ou espace de terrain de la contenance d'environ deux bicherées, situé en la paroisse de Vaize, et confiné à l'orient déclinant au nord par la grande route de Paris à Lyon, à l'occident déclinant au nord par l'ancienne grande route de Lyon à Paris par la Bourgogne et encore à l'occident déclinant au midi par les anciennes grandes routes et la place du faubourg de Vaize, et enfin à l'orient déclinant au midi par le chemin tendant de la grande route de Lyon à Paris au Chapeaurouge" (AD Rhône, 3 E 17423. Cf Annexe 2).

Le plan annexé montre la disposition du terrain, qui forme une parcelle en forme de poinçon limitée ainsi que le décrit Cointeraux par trois rues et une place. Au sud-ouest, un bâtiment préexistant (future tannerie) est exclu du bail, de même que le réservoir retenant les eaux du ruisseau des Planches, afin d'alimenter le moulin et la corderie situées au sud.

Le bail est assorti de conditions précises. Les constructions doivent être en pierre sur toute la hauteur du rez-de-chaussée. L'épaisseur des murs est fixée à 18 pouces en élévation (48 à 51 cm) et 2 pieds en fondation (65 à 68 cm). Les matériaux des ouvertures sont spécifiés. Il est interdit de construire une auberge, et une seule écurie pour quatre chevaux au plus est acceptée. Le financement du projet est assuré par deux emprunts successifs, contractés en 1780 et en 1782 pour un montant total de 48.000 livres auprès de trois créanciers principaux, appartenant au milieu des négociants lyonnais.

2. Le programme original (1782)

La campagne de construction initiale, mal documentée, est conduite entre le printemps 1782 et le printemps 1783. Elle est exactement contemporaine de l'aménagement de la place de la Pyramide.

En mai 1783, Cointeraux quitte Lyon pour Grenoble sans avoir achevé la construction des bâtiments, mais en raison de ses difficultés financières il installe malgré tout des locataires dans les rez-de-chaussée commerciaux et les appartements habitables. Il laisse la moitié des bâtiments inachevés, en particulier les toitures, les canalisations et l'ensemble des finitions (huisseries, serrurerie). Ruiné et lourdement endetté, Cointeraux cesse de payer le loyer annuel du terrain et les traites de ses emprunts en 1785. Ses biens lyonnais sont placés sous séquestre en juin 1785, et administrés en son absence par le bureau des saisies réelles qui nomme un fermier judiciaire pour accomplir les obligations du propriétaire. Dans le cadre de cette procédure, une mission d'expertise générale des malfaçons et défauts de construction est conduite en janvier 1786. Ce document permet de connaître les dispositions d'origine du lotissement.

"Les mariés Cointeraux ont fait du côté de la grande route et sur celle en retour qui conduit à l'auberge du chapeau rouge des constructions très considérables, lesquelles contiennent depuis le n°68 jusques et compris celui 85 et que toutes ces diverses locations composent sept corps de bâtiment et que chacun d'iceux sont desservis par leur escalier en bois prenant leurs jours et leur entrée par la grande cour commune, que ces mêmes escaliers conduisent depuis le rez-de-chaussée aux premier second et troisième étage ayant leur palier à chaque étage pour faciliter l'entrée des dits appartemens de droite et de gauche attendu que les corps de bâtiment sont doubles et au nombre de six..." (AD Rhône, BP 2590. Cf Annexe 3)

Composition de l'ensemble

L'ensemble est composé de sept immeubles mitoyens, alignés le long de la grande rue de Vaise et de la rue du Marché. Un bâtiment industriel ferme l'ilot du côté est, sur la rue des Tanneurs : il s'agit d'une manufacture de chapeaux, dotée d'une foule et occupée par le chapelier Richard. Un bûcher (grenier à bois) et une écurie avec fenil au-dessus sont adossés à l'extrémité de la chapellerie.

A l'exception de l'immeuble formant la pointe nord de l'ilot (2 grande rue de Vaise, disparu), tous les bâtiments sont des immeubles jumelés composés de deux corps de logis de largeur inégale, reliés par la cage d'escalier commune. La composition de l'ensemble fait alterner un logis simple (large de deux travées) et un logis double (trois travées).

De cet ensemble, sept corps de logis simples ou doubles subsistent aujourd'hui dans leur emprise, leur structure et leurs dispositions générales. L'exemple ayant subi le moins de modifications visibles est l'immeuble situé 12 grande rue de Vaise, ancienne auberge à l'enseigne du Mouton d'or (IA69007716).

Composition des immeubles



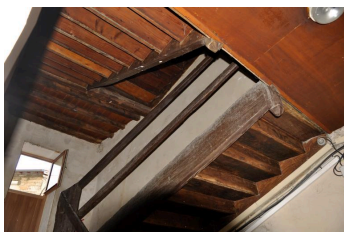
12 grande rue de Vaise : mur en pisé dans les combles

Les immeubles comprennent un sous-sol non voûté et un rez-de-chaussée construits en moellons de calcaire, deux étages de logements et un niveau de combles construits en pisé. La terre est probablement prélevée sur place. La chaux provient du four à chaux de Vaise, située sur l'actuel quai Arloing, aux abords immédiats du chantier (commande de 1782 au chaudronnier Jean Barret). La maçonnerie utilise la pierre des Monts d'or probablement acheminée par la Saône : moellons de Couzon, pierre grise de Saint-Cyr.



12 grande rue de Vaise : mur du sous-sol en moellon calcaire et galets fluviaux

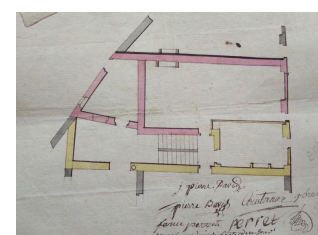
Les habitants accèdent aux escaliers desservant les étages par la cour, ce qui permet de libérer l'ensemble du linéaire des façades sur rue pour installer des boutiques, sans perdre de place pour ménager une allée piétonne. Les témoignages publiés par Cointeraux affirment ainsi que l'ensemble comprenait 24 boutiques, chiffre considérable qui n'est envisageable qu'avec une occupation intégrale de l'espace en façade. Seul l'immeuble situé au centre de l'ensemble (12 grande rue de Vaise) possède une porte sur rue et une allée piétonne, qui joue peut-être le rôle d'une traboule.



4 rue de Marché : escalier en bois

L'escalier situé sur l'arrière des bâtiments dessert les deux corps de logis formant l'immeuble jumelé. Les escaliers tournants à retours, à deux volées droites rampe-sur-rampe, étaient construits en bois et probablement à cage ouverte. Chaque immeuble dispose de latrines accolées aux paliers de l'escalier, dans une structure en pan-de-bois et briquetage dont la conception ou la réalisation laisse manifestement à désirer. Les eaux usées sont évacuées dans les fosses d'aisance situées sous la cour, au pied de chaque immeuble. Le rapport d'expertise témoigne de graves problèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux en 1786.

Distribution intérieure



Plan du rez-de-chaussée du 4 grande rue de Vaise, 1795

La disposition intérieure des immeubles n'est connue que par un unique plan autographe de Cointeraux, représentant le rez-de-chaussée du n°4 grande rue de Vaise, mais les descriptions écrites et les vestiges en place permettent d'extrapoler cette organisation à l'ensemble de l'îlot.

Le rez-de-chaussée est divisé en profondeur par une cloison basse « à hauteur d'appui » séparant la boutique de l'arrière-boutique. Les textes distinguent « la boutique » dans un corps de logis simple ; « la grande boutique » et « la petite boutique » dans un corps de logis double. La petite boutique, située devant la cage d'escalier, ne dispose pas d'arrière-boutique.

La même subdivision est reproduite dans les étages où chaque immeuble comprend deux « grandes chambres » donnant sur rue, une « petite chambre » donnant également sur rue et deux « chambres » donnant sur cour. Il semble que le jeu des cloisons légères en brique et plâtre permettait de moduler l'emplacement de la petite chambre, située dans certains cas au centre de l'immeuble, parfois à l'une des extrémités. Selon les opportunités, les chambres étaient indifféremment louées à l'unité ou en bloc, formant alors un appartement.

Toutes les pièces paraissent dotées d'une cheminée, dont les conduits sont adossés aux murs mitoyens ou au mur de refend. Les canalisations sont installées sur le mur postérieur, permettant l'installation d'éviers dans les arrières boutiques et les chambres sur cour, qui sont également qualifiées de cuisines. L'eau utilisée devait être tirée du puits commun, situé au fond de la cour et antérieur à la construction du lotissement.

La cour commune

Toutes les circulations doivent donc passer par la grande cour commune, qui est le trait le plus original de l'ensemble. La cour possède deux accès charretiers sur l'ancienne route (rue des Tanneurs), de part et d'autre de la chapellerie, fermés par des portails. Au sud, elle ouvre sur le chemin du Moulin, qui longe le réservoir et relie en traversant l'îlot l'ancienne route et la rue du Chapeau rouge (rue du Marché).

Elle bénéficie également d'un unique accès piéton à travers l'immeuble central (12 grande rue de Vaise) qui est le seul à disposer d'une allée piétonne. On peut supposer que cet accès était ouvert à tous les locataires de l'ensemble, afin de permettre un accès piéton direct à la rue, sans traverser les boutiques.

C'est par la cour que les locataires avaient accès au puits commun, enclavé sur l'arrière du lotissement, à proximité du ruisseau et de la tannerie.

Des bâtiments utilitaires (écuries, remises, greniers) étaient édifiés dans la cour : dans son extrémité sud, à l'angle du chemin du Moulin (écurie à quatre chevaux de l'aubergiste Montel) et dans son extrémité nord (poulailler utilisé par une marchande de volailles), et surtout sur sa face occidentale (actuellement rue des Tanneurs), de part et d'autre de la chapellerie.

3. Les destructions du siège de Lyon (1793)

Dix ans après sa construction, l'îlot est gravement endommagé pendant le siège de Lyon par les armées de la Convention, en septembre 1793. Par sa situation particulière, pris en étau entre les forces assiégeantes et les assiégés, le faubourg de Vaise a été très exposé pendant les événements militaires. C'est par Vaise, et spécifiquement par le domaine de la Claire, que les responsables de l'insurrection dite fédéraliste ont pu s'échapper de la ville assiégée. Après la prise du château de la Duchère par les assiégeants le 20 septembre, le faubourg a été victime de bombardements continus pendant dix-huit jours, jusqu'à la reddition complète de la ville le 9 octobre.

Les destructions touchant spécifiquement l'îlot Cointeraux semblent considérables. Elles sont constatées, en termes vifs, par le conseil municipal de Vaise, qui estime que « *les bombes, boulets et obus ont criblé ses maisons, que l'incendie en a consumé une partie, qu'il est urgent de faire réparer les maisons qui menacent ruine et qu'il serait dangereux de laisser plus longtemps dans cet état* » (délibération du 9 fructidor an II). Elles sont confirmées également par les données archéologiques, les fouilles réalisées aux abords de l'impasse des Tanneurs ayant livré des traces de destructions et des anciennes emprises abandonnées au début du XIXe siècle.

Elles semblent avoir particulièrement concerné l'arrière de l'îlot. Le chapelier Augustin Richard est indemnisé en 1795 à hauteur de 2.754 francs « *pour perte d'un atelier complet de chapellerie brûlé, effets et meubles écrasés par les bombes durant le siège de Lyon* » (AD Rhône, 1 L 989).

Le dossier d'indemnisation de François Cointeraux pour l'ensemble des constructions n'a pas été retrouvé. On sait en revanche par son témoignage publié qu'il estimait les dommages à 48.000 francs.

« *J'étais à Paris, lorsque l'on a fait le siège de Lyon : mes maisons, se trouvant proches de plusieurs batteries de canon ont été, plus que les autres, criblées de boulets et saccagées par les bombes. Sur cette nouvelle, j'accours à Lyon et fais dresser par expert un procès-verbal estimatif pour constater les dommages avec les réparations et reconstructions à faire. Elles sont montées à 48 mille francs.* » (*L'art de peindre à fresque... Seconde expérience : le pisé est à l'épreuve du canon*, p. 23-24)

Il tire également de ces événements une série d'observations sur les capacités de résistance du pisé aux atteintes de l'artillerie, qu'il publiera en 1796 dans un opuscule dit *Le pisé est à l'épreuve du canon*. Cointeraux y envisage les possibilités d'application de la technique du pisé à l'art de la fortification et au génie militaire. Cette publication incite à relativiser l'étendue des démolitions, qui pour être importantes ne sont pas totales. Elle nous apprend que les tirs d'artillerie

sont capables de traverser deux murs de pisé successivement, mais pas trois. Ainsi, les corps de logis simples (deux murs) ont été traversés de part en part, mais dans les corps de logis doubles, le troisième mur reste intact. Cointeraux affirme enfin que les murs en pisé ont mieux résisté au bombardement que les murs en maçonnerie, car les boulets n'auraient fait qu'un trou rond dans la paroi en terre, sans désagrégation de la matière. Il indique ainsi que les murs criblés de boulets de ses maisons seraient restés en élévation, alors que les murs en maçonnerie des environs se seraient effondrés.

4. La reconstruction (1794-1796)

Le siège de Lyon détermine une seconde phase dans l'histoire de l'ensemble Cointeraux. L'architecte s'installe à nouveau à Lyon, où il espère se voir attribuer pour son école d'architecture rurale un terrain nationalisé dépendant de l'ancien clos des annonciades bleus-célestes à la Croix-Rousse, en compensation des dommages causés à ses maisons par le siège de Lyon. Il engage des négociations avec le propriétaire des terrains afin de solder ses dettes et d'assainir sa situation financière et juridique.

François Cointeraux et Rodolphe Quatrefages de la Roquette concluent un accord sous seing privé le 25 mars 1794 (AD Rhône, 3 E 9052). Cet accord permet à l'entrepreneur de vendre les maisons qu'il a construites, afin de réunir les fonds lui permettant de racheter la pleine propriété des terrains. Le prix du terrain est fixé par accord amiable à 11.000 francs, ce qui correspond à la totalité des loyers que Cointeraux aurait dû acquitter pour l'ensemble des 36 années de son bail.

Suite à cet accord, Cointeraux dirige lui-même la reconstruction entre 1794 et 1796 : « *Je me suis alors jeté dans les décombres de mes maisons situées au faubourg de Vaise* ». Les bâtiments utilitaires situés à l'arrière de l'ilot (manufacture de chapeaux, bucher et poulailler) ne sont pas reconstruits. Les premières maisons vendues en 1795 sont simplement rétablies et consolidées, car l'acte précise que de nombreuses réparations urgentes sont à faire par suite du siège de Lyon, et réserve une grande partie du prix de la vente à cet usage. Peut-être les maisons vendues en priorité ont-elles été choisies parce qu'elles étaient moins endommagées que d'autres, car il semble que les dégâts soient spécialement concentrés dans l'angle, mais d'autres critères sont nécessairement entrés en jeu. En revanche, les maisons vendues après 1797 sont parfaitement restaurées et parachevées, et les actes ne contiennent plus qu'une clause juridique spécifiant que l'indemnité due à Cointeraux pour les dégâts du siège "soit comme propriétaire, soit comme artiste" n'était pas incluse à la vente, si toutefois elle devait être versée un jour.

Exceptionnellement, on connaît l'identité des professionnels qui ont assuré cette campagne de reconstruction, car leur rémunération était prélevée sur le produit de la vente et mentionnée dans les actes notariés. Plusieurs quittances sont conservées (AD Rhône, 3 E 9053). Elles permettent d'identifier une équipe de quatre maîtres-maçons migrants auvergnats et limousins, représentés à Lyon par deux confrères. Deux d'entre eux sont originaires du plateau de Millevaches : Léonard Rioublanc, dit Montagne, vient de Bosmoreau (23), Mathieu Talabost de Saint-Hilaire-le-Château (23) ; tous deux sont représentés par le frère de ce dernier, Pierre Talabost, maçon à la Croix-Rousse. Les deux autres sont originaires de la région des Combrailles : Jean Reuge vient de Saint-Avit (63) et Louis Lagarde de l'Étang de Tix (63) ; ils sont représentés par Maurice Taboury dit Servant, maçon à Vaise. Ce dernier était déjà intervenu sur le chantier en 1792, pendant la période de séquestre des propriétés Cointeraux.

5. L'école d'architecture rurale (1795-1797)

La mise en valeur de l'ilot restauré connaît deux étapes successives. Dans un premier temps, en avril 1795, Cointeraux vend sept lots situés aux extrémités sud et nord de l'ensemble. Le produit des deux premières ventes est entièrement et directement affecté au règlement de l'achat des terrains et au remboursement des deux principaux créanciers de Cointeraux. Les deux ventes suivantes sont en grande partie consacrées au remboursement des créanciers, des ouvriers et des fournisseurs, mais Cointeraux parvient à en dégager un premier revenu.

Devenu seul propriétaire du tènement, il installe son domicile familial au centre, dans l'immeuble doté d'une allée piétonne au n°12 grande rue de Vaise, et se réserve la grande cour commune pour y implanter l'école d'architecture rurale. Les autres maisons, devenues pleine propriété de Cointeraux, font l'objet de travaux de restauration puis sont louées. Deux baux consentis par Cointeraux ont été conservés, ainsi que les traces d'un long contentieux avec son locataire Pierre Jeay. L'activité de l'école d'architecture rurale est connue par les fascicules publiés par Cointeraux, qui retracent les principales expériences qui y sont conduites. On sait ainsi que Cointeraux a entièrement clos le périmètre de l'école, afin de réaliser des expériences sur la construction de murs de clôture en pisé. Il a également travaillé sur la réalisation d'enduits peints décoratifs sur les murs en pisé.

Cette étape de mise en valeur semi-directe, ou de privatisation partielle, contraint Cointeraux à définir de nouveaux modes de circulation au sein d'un espace qu'il avait initialement conçu comme collectif. Les actes de vente définissent un parcellaire nouveau, qui restera globalement stable jusqu'à nos jours, ainsi que des régimes de servitude garantissant l'accès aux immeubles et le partage des espaces définis comme indivis ou mitoyens.

Les actes de vente délimitent une cour privative, d'une profondeur de 20 pieds, à l'arrière de chaque immeuble. Comme ces cours servent de dégagement et d'accès à l'escalier, lui-même indivis et mitoyen, elles sont grevées d'une servitude de passage au bénéfice de tous les occupants de l'immeuble. Une ruelle de desserte traversant l'ilot est implantée entre les

cours privatives et la cour de l'école. Il est probable que toutes ces limites parcellaires aient été matérialisées à l'époque par les murs érigés par les élèves de Cointeraux, même s'ils sont rarement mentionnés dans les actes.

En fonction des besoins des acquéreurs, Cointeraux se voit également obligé de leur attribuer des terrains à bâtir pour l'implantation des dépendances qui leur sont nécessaires. Ainsi, la présence de plusieurs aubergistes parmi les premiers acquéreurs impose la construction d'écuries ; celle d'un boulanger entraîne la nécessité d'un four et d'un bûcher. Afin de préserver autant que possible la cour de l'école, Cointeraux leur attribue des parcelles de terrain reportées à la lisière de l'ensemble, le long de la rue des Tanneurs ou du chemin du Moulin, et totalement disjointes des maisons sur rue. Ceci induit un parcellaire mité et peu lisible, et des circulations complexes.

6. La privatisation de l'ilot (1801-1802)

L'école de Vaise, implantée sur un terrain exigu et enclavé, ne durera guère qu'une année. François Cointeraux regagne Paris dès novembre 1796, et déménage son école sur un terrain plus favorable à Vincennes. Sa famille quitte définitivement la maison de Vaise en mai 1798.

Les dernières maisons sont vendues coup sur coup, en 1801 et 1802, aboutissant à la privatisation complète de l'ilot. A cette occasion, l'aubergiste Barthélémy Vermare, qui possédait déjà un corps de logis mitoyen, se rend acquéreur du logement des Cointeraux et de l'essentiel de l'ancienne cour commune. Il réunit ainsi une emprise importante en cœur d'ilot, qui interdit définitivement toute traversée nord-sud. Les autres parcelles sont donc dessinées sur une logique traversante en lanière, de la rue des Tanneurs à la grande rue de Vaise. Le principe de la ruelle de desserte est abandonné. La circulation interne à l'ilot se réduit à un simple "chemin à charrette" fermé par deux portails sur la rue des Tanneurs et le chemin du Moulin, qui deviendra l'impasse des Tanneurs après la construction d'immeubles au-dessus du réservoir, au milieu du XIXe siècle.

Après la division de l'ensemble, des annexes et des bâtiments artisanaux colonisent rapidement l'espace de la cour commune et l'alignement donnant sur la rue des Tanneurs.

7. Les conséquences de l'inondation de 1840

A la date de 1842, les matrices cadastrales mentionnent la démolition d'une série de bâtiments situés à l'extrémité nord de l'ilot (vers la place Valmy) ou à son extrémité sud (autour du réservoir du Moulin). Ces destructions sont probablement la conséquence de la crue exceptionnelle de la Saône de novembre 1840, reportée avec retard sur les matrices. La proximité des bâtiments sud avec le ruisseau des Planches et le réservoir plaident pour une exposition particulière de ces bâtiments à l'inondation.

En revanche, les maisons situées au cœur de l'ensemble ne semblent pas avoir été affectées par l'inondation, alors que le quartier du Chapeau rouge a été entièrement submergé pendant plus de deux semaines, et que le niveau des eaux au niveau du lotissement est monté jusqu'à 3 m de hauteur. C'est sans aucun doute la contrainte initiale de construire la totalité du rez-de-chaussée en pierre (jusqu'au plancher du premier étage), entérinée dans le bail de 1780, qui a assuré la survie de ces bâtiments en repoussant les maçonneries de pisé au-delà du seuil de submersion.

Si les immeubles d'angle ont sans doute été plus durement éprouvés par l'inondation, ils ne comptent pas parmi les 239 maisons recensées comme écroulées pendant l'inondation. C'est peut-être leur position privilégiée, donnant d'un côté sur la place Valmy, de l'autre sur la place du Marché, qui leur a valu d'être remplacés par des immeubles à loyer plus élevés et plus rentables, au lieu de les réparer à la suite de l'inondation.



Immeuble reconstruit, 2 grande rue de Vaise

L'immeuble formant la pointe nord au n°2 grande rue de Vaise (IA69007711) est remplacé par un immeuble à loyer de 3 étages avec étage de combles, construit en 1844.

Au n°6 rue du Marché, l'immeuble jumelé, ancienne auberge Montel (IA69007721) est également démoli. On construit à sa place un ensemble de deux immeubles à loyers de 3 étages avec combles, dont une partie couvre l'ancien réservoir et forme une façade harmonieuse sur la place du Marché (après 1842). La reconstruction vient obturer l'ancien chemin du Moulin et transforme le chemin charretier en impasse des Tanneurs.



Immeubles reconstruits, place du Marché

Les corps de logis intermédiaires, au 4 grande rue de Vaise (IA69007712) et au 4 rue du Marché (IA69007720), sont également portés comme démolis en 1842 aux matrices cadastrales. Cependant, ils ont été reconstruits sur la même emprise, en conservant le rythme impair des travées du lotissement Cointeraux, avec seulement un niveau supplémentaire. Tous deux conservent un escalier indivis, qui doit également desservir les corps de logis mitoyens, subsistant du lotissement initial. L'escalier en bois de l'immeuble n°4 rue du Marché, construit en 1844, est extrêmement proche des dispositions d'origine. On ignore la date de construction du 4 grande rue de Vaise.

8. L'évolution tardive de l'ilot (après 1845)

Après 1845, les bâtiments subsistants connaissent des modifications qui n'affectent pas leur structure, maintenue en l'état jusqu'à la fin du XXe siècle.

La densification du cœur d'ilot est très rapide, probablement dès la vente des lots. Les acquéreurs construisent rapidement des dépendances, en particuliers des écuries, en matériaux précaires ou durables. Des installations artisanales colonisent le centre des parcelles. A l'arrière du n°8, grande rue de Vaise, le fabricant d'huile Antoine Cornet a construit avant même le cadastre de 1824 une fabrique, qu'il équipera en 1854 d'une machine à vapeur. Des entrepôts, hangars et remises de limonaderie s'implantent en 1890 le long de l'impasse des Tanneurs (IA69007147). Après l'inondation de 1840, des immeubles en pierre sont reconstruits sur l'emplacement des anciennes écuries démolies au fond de l'impasse des Tanneurs (parcelles BL 49, démoli, et BL 75). Les maisons construites le long de la rue des Tanneurs sont plus difficiles à documenter, en raison de modifications de l'alignement qui paraissent avoir imposé des démolitions.

La saturation du cœur d'ilot annihile totalement le projet d'ensemble conçu par Cointeraux et le rend illisible. Elle impose la création d'allées piétonnes desservant les cages d'escalier, qui se généralisent dans la deuxième moitié du XIXe siècle et modifient l'organisation des façades sur rue. L'une d'elles est documentée : en 1877, M. Lourd demande l'autorisation d'ouvrir une porte d'allée sur rue, jugée "indispensable aux nécessités de son commerce" (AC Lyon 315 WP 058/9) au n° 8 grande rue de Vaise (IA69007714).



Ancienne maison Cointeraux, remaniée et surélevée au 19e siècle (6 grande rue de Vaise)

Certaines maisons sont surélevées d'un étage, telles le n° 6 grande rue de Vaise (IA69007713), surélevé en 1884 et agrandi vers l'arrière jusqu'à joindre la rue des Tanneurs par un corps de bâtiment étroit et aveugle. D'après l'apparence des lacunes de l'enduit, il semble que ce bâtiment ait été également surélevé en pisé. Les escaliers en bois sont remplacés par des escaliers en pierre ou en béton, les cages ouvertes sont fermées, parfois par une simple paroi en dalles de verre. Les façades sur rue sont grandement modifiées, les percements remplacés et multipliés, les devantures commerciales dénaturées.

En 2015, deux immeubles de logement sont construits à l'arrière de l'ilot, entraînant la démolition de l'ancienne tannerie et de six bâtiments encadrant l'impasse des Tanneurs.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Rhône. 3 E 17423. Archives notariales. Minutes de Me Baroud Claude-Odile-Joseph (fils). Avril-juin 1780.**
AD Rhône. 3 E 17423. **Archives notariales. Minutes de Me Baroud Claude-Odile-Joseph (fils).** Avril-juin 1780.
Bail à rente de M. de la Roquette au sieur Cointeraux, du 13 juin 1780
AD Rhône : 3 E 17423

- **AD Rhône, BP 2590. Sénéchaussée de Lyon. Greffe civil. Rapports d'experts, janvier-avril 1786.**
AD Rhône, BP 2590. Sénéchaussée de Lyon. Greffe civil. Rapports d'experts, janvier-avril 1786.
AC Lyon : BP 2590
- **AD Rhône. 3 E 9052. Archives notariales. Minutes de Me Roche. 1794-1795.**
AD Rhône. 3 E 9052. Archives notariales. Minutes de Me Roche. 1794-1795.
AD Rhône : 3 E 9052
- **AD Rhône. 3 E 9053. Archives notariales. Minutes de Me Roche. An III-an VII.**
AD Rhône. 3 E 9053. Archives notariales. Minutes de Me Roche. An III-an VII.
AD Rhône : 3 E 9053
- **AD Rhône. 3 E 9054. Archives notariales. Minutes de Me Roche. An VIII-an XIII.**
AD Rhône. 3 E 9054. Archives notariales. Minutes de Me Roche. An VIII-an XIII.
AD Rhône : 3 E 9054

Documents figurés

- **[Plan des terrains loués au sieur Cointeraux par Rodolphe Quatrefages de la Roquette] / François Cointeraux (?) 1780.**
[Plan des terrains loués au sieur Cointeraux par Rodolphe Quatrefages de la Roquette] / François Cointeraux (?) 1780. 1 plan : papier, encre, lavis. Plan annexé à la minute du bail à rente concédé le 13 juin 1780 (AD Rhône, 3 E 17423).
AD Rhône : 3 E 17423
- **[Plan de division du rez-de-chaussée de la maison portant le n°82, entre Jean Baptiste Perret et Fleury, Pierre et Jean-Pierre David] / Cointeraux François 1795.**
[Plan de division du rez-de-chaussée de la maison portant le n°82, entre Jean Baptiste Perret et Fleury, Pierre et Jean-Pierre David] / François Cointeraux 1795. 1 plan : papier, encre, lavis. Plan annexé à la minute de l'acte de vente du 19 fructidor an III (AD Rhône, 3 E 9052).
AD Rhône : 3 E 9052

Bibliographie

- **COINTERAUX François, Le pisé à l'épreuve du canon.**
COINTERAUX, François. **L'art de peindre à fresque sur le pisé avec la découverte de l'auteur pour rendre durable cette peinture, ensemble les enduits et les tapisseries ; et l'épreuve du canon dans le pisé.** 2 cahiers, Lyon, École d'architecture rurale, 1797. Rééd. Saint-Mandé, 1803.
- **COINTERAUX, François. Description curieuse et instructive des modèles en pisé et autres, que l'on voit dans l'atelier du Sieur Cointeraux situé sur le chemin de Vincennes, près la barrière du Trône.**
COINTERAUX, François. **Description curieuse et instructive des modèles en pisé et autres, que l'on voit dans l'atelier du Sieur Cointeraux situé sur le chemin de Vincennes, près la barrière du Trône.** [Paris, chez l'auteur, 1806]. In-8°, 20 p.
p. 14
- **COINTERAUX, François. Sixième conférence. Septembre 1808. Plan et projets d'un domaine complet, d'après les règles de l'art et de la nature, pour servir aux grandes comme aux petites entreprises.**
COINTERAUX, François. **Sixième conférence. Septembre 1808. Plan et projets d'un domaine complet, d'après les règles de l'art et de la nature, pour servir aux grandes comme aux petites entreprises.**
In Conférences tenues par le Sieur Cointeraux, professeur d'architecture rurale, à la suite d'une récente découverte qu'il vient de faire d'une manière de bâtir si expéditive, si simple, que l'homme le plus borné, un sauvage même, au premier coup d'œil la saisit, en conçoit le procédé et en fait son profit. Paris, en l'atelier rue de la Tour n° 15. 1808. 108 p.
p. 87-88

- **COINTERAUX, François. Dixième conférence. Novembre 1808. Concours aux prix décennaux.**
COINTERAUX, François. **Dixième conférence. Novembre 1808. Concours aux prix décennaux.** In *Conférences et économies de Cointeraux. Ces douze conférences concernent le procédé des pierres factices, leur appareil, machines ; le béton pour les pièces d'eau, les toits incombustibles, et divers procédés nouveaux.* Paris, chez l'auteur rue Saint-Honoré n°288. 1808. 288 p.
p. 208-211 et 239
- **DELAVENNE, Magali et MILLE, Emmanuel. L'ensemble de logements et de commerces construit par François Cointeraux ... In Architecture et construction en terre crue... 2022**
DELAVENNE, Magali et MILLE, Emmanuel. **L'ensemble de logements et de commerces construit par François Cointeraux dans le faubourg lyonnais de Vaise en 1782 : manifeste et « fatale entreprise » (France, XVIIIe siècle).** In *Architecture et construction en terre crue : approches historiques, sociologiques et économiques.* Actes des échanges transdisciplinaires sur la construction en terre crue, vol. 5. Montpellier, 23-24 cot. 2019. Montpellier : éd. de l'Espérou, 2022, p. 241-262.
- **HARDOUIN-FUGIER, Elisabeth, MICHEL, Philippe. L'œuvre de François Cointeraux à Lyon (1740-1786) ou le pisé à l'épreuve du temps. In Le Patrimoine européen construit en terre et sa réhabilitation 1987.**
HARDOUIN-FUGIER, Elisabeth, MICHEL, Philippe. **L'œuvre de François Cointeraux à Lyon (1740-1786) ou le pisé à l'épreuve du temps.** In *Le Patrimoine européen construit en terre et sa réhabilitation*, Colloque MELATT / ENTPE / Université Jean-Moulin Lyon III. Lyon, mars 1987. pp. 355-392.
- **GUILLAUD, Hubert. Les grandes figures du patrimoine régional Rhône-Alpes : François Cointeraux (1740-1830) pionnier de la construction moderne en pisé. 1997.**
GUILLAUD, Hubert. **Les grandes figures du patrimoine régional Rhône-Alpes : François Cointeraux (1740-1830) pionnier de la construction moderne en pisé.** 1997. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01886193/document>
- **BARIDON, Laurent. Le pisé de François Cointeraux (1740-1830) : la terre pour utopie. In Édifice et artifice. Histoires constructives. Actes du 1er congrès francophone d'histoire de la construction, Paris, 19-21 juin 2008. Paris : Picard, 2010. pp.101-108.**
BARIDON, Laurent. **Le pisé de François Cointeraux (1740-1830) : la terre pour utopie.** In *Édifice et artifice. Histoires constructives.* Actes du 1er congrès francophone d'histoire de la construction, Paris, 19-21 juin 2008. Paris : Picard, 2010. pp.101-108.
- **MATHIAN, Nathalie. François Cointeraux et les enduits à décors peints à Lyon et dans sa région. In Les Leçons de la Terre, actes du colloque de mai 2012. Paris : INHA / Éditions des Cendres, 2015**
MATHIAN, Nathalie. **François Cointeraux et les enduits à décors peints à Lyon et dans sa région.** In *Les Leçons de la Terre*, actes du colloque de mai 2012. Paris : INHA / Éditions des Cendres, 2015. pp. 101-128
- **HOFMANN, Étienne (Dir.). 11-17 rue des Tanneurs 69009 Lyon. Rapport de fouille d'archéologie préventive. Lyon : Service archéologique. 2015. 293 p.**
HOFMANN, Étienne (Dir.). **11-17 rue des Tanneurs 69009 Lyon. Rapport de fouille d'archéologie préventive.** Lyon : Service archéologique. 2015. 293 p.

Annexe 1

Annexe 1 : récits et présentation du projet dans les écrits de François Cointeraux

Extraits de la 10e conférence de François Cointeraux, Paris, 1808-1809.

Transcrits d'après Élisabeth Hardouin-Fugier et Philippe Michel "L'œuvre de François Cointeraux à Lyon (1740-1786) ou le pisé à l'épreuve du temps" (1987).

p. 208-209

“Un opulent propriétaire possédait la majeure partie du quartier de Vaise et même la plus précieuse. Ce fut positivement là que la plus belle, la plus utile, la plus pompeuse, la plus charmante, la plus lucrative route devait traverser : pénétré

de toutes ces vérités Cointereaux se présente à ce propriétaire et lui étale avantages sur avantages que cette nouvelle route devait lui fournir, car il ne s'agissait rien moins que de lui faire bénéficier 100.000 écus, sans même se jeter dans aucune entreprise.

L'artiste écouté, conçu de la gloire et quelque profit, puisque le propriétaire l'invita à lui fournir un projet : ce projet clair, précis, était tellement convaincant qu'il était étayé par des calculs, et ses calculs basés sur la valeur des terrains précieux, tels que le sont ceux, qui près d'une ville, avoisinent une grande route. On se quitte, de part et d'autre satisfait ; mais bientôt tout est changé. Quelle en est la cause ? celle de persister à contrarier cette entreprise publique, car depuis l'ouverture de ce grand chemin, le propriétaire dont il s'agit, sollicitait et faisait tous ses efforts pour empêcher, le croira-t-on, sa direction naturelle.

Qu'on s'imagine les deux grandes routes de Paris, l'une par la Bourgogne, l'autre par le Bourbonnais, venant aboutir près de Lyon, et se réunissant par le plus grand bonheur, à la tête des fonds de ce propriétaire, pour en augmenter considérablement la valeur intrinsèque ; en un mot, convertir des terres labourables en véritable sol à bâtir. Mais ce chemin majeur ne lui faisait aucun tort, ne lui démolissait aucune de ses nombreuses maisons, de ses manufactures, de sa corderie, de son moulin, et par une opiniâtreté inconcevable, celui qui devait prier, s'opposait au bien qui lui venait, par l'exécution de la plus belle entrée d'une ville, l'honneur de la France, telle que celle de la capitale à la seconde ville de l'Empire.

Cointereaux après maintes et maintes sollicitations et prières, se trouva dans l'alternative de perdre toutes ses peines, beaucoup de démarches, avec une spéculation qu'il devait tenir secrète. Eh! ne devait-il pas cacher que le demi hectare ou l'arpent de 48,400 pieds carrés de la valeur en terres labourables de 500 fr. allait, par cette entreprise publique, incontinent être portée à près de 100,000 fr. à raison de 2 fr. le pied.

Se voyant délaissé et profitant d'un moment d'ennui que manifesta le propriétaire en raison d'une parcelle de ses immenses terrains excavée pour la chaussée de la grande route, il s'en chargea au moyen d'un bail de la durée il est vrai de 29 années. Fier d'en pouvoir disposer à son gré, et le propriétaire ne se doutant point du grand parti que l'on pouvait tirer d'un si petit espace ainsi qu'il le paraissait, néanmoins renfermé par trois rues et une place, Cointereaux saisit donc avec joie, cette circonstance, ayant pour point de vue le plus grand bien public qu'il allait faire : il met la main à l'œuvre et entreprend aussitôt une continuité de maisons en pisé, formant sur la grande route 24 boutiques, premier et second étages avec grenier au-dessus. Tous ces immeubles sont encore connus et portent le nom de Maisons Cointereaux." p. 239, au sujet des destructions de 1793 : "Une si grande continuité de bâtiment obstruait la grande route par des monceaux de matériaux épars, ce qui détermina ses coassociés de traiter avec notre artiste ainsi que le propriétaire du sol ; dès lors il put réparer mais ne perdant point de vue l'état qui l'avait embrassé il se ménagea chez lui un nouvel atelier, et profita à cette époque de l'effet du canon dans le mur de maçonnerie et de pisé pour faire paraître un ouvrage intitulé : le pisé est à l'épreuve du canon, le siège de Lyon a fourni les prémices de cette grande expérience à faire. C'est aussi en ce quatrième atelier qu'il découvrit le moyen de faire solidement tenir les enduits sur l'ancien pisé : objet essentiel qui le porta à publier toute à la fois sous le titre de L'art de peindre à la fresque."

Extrait de la Description curieuse et instructive des modèles en pisé..., 1806. (Consulter le document sur Gallica)

"25°. Comment le sieur Cointereaux ne se seroit-il pas intéressé à ce qui regardoit de ci près les habitants de Paris, lui qui avoit déjà fait les plus grands efforts pour la ville de Lyon ? En 1780, il créa deux nouvelles rues, au faubourg de Vaise, en bâtissant une île de maison en pisé ; île qui fut bordée de 24 boutiques, premier et second étages au-dessus : R. M. l'intendant de Lyon profita de la décoration du sieur Cointereaux ; car celui-ci avoit fait joliment peindre ces maisons de terre, pour faire ériger à leur extrémité une pyramide, réunissant et indiquant, par deux inscriptions, les deux grandes routes de Paris, qui aboutissoient à cette pyramide, formant le centre d'une belle place circulaire ; l'une de ces routes par la Bourgogne, l'autre par le Bourbonnais. Ce fut donc cet artiste qui fit tout à coup agrandir le commerce et l'industrie de ce quartier ; qui fut la cause des premières impositions. Elles ont considérablement rendu à l'état depuis 1780 et ces mêmes impositions sont aujourd'hui portées à un gros capital. Mais M. l'intendant, à cette époque, avoit déjà fait espérer une juste récompense au sieur Cointereaux : loin de là, le siège de Lyon ayant dégradé et incendié tous ces corps de bâtiment, ce français si zélé est devenu le créancier légitime du gouvernement pour un capital de 48 mille francs."

Extrait de la Sixième conférence de François Cointereaux, septembre 1808. (Consulter le document sur Gallica)

"On vint de la part de M. l'intendant de Lyon, nous prévenir qu'il falloit lui céder la partie de ce domaine que je faisais valoir par mes mains, et positivement la même où je faisais mes expériences, et qui m'avoit tant dépensé ; c'étoit pour y établir l'abbé Rosier avec une pépinière royale. Allons, me voilà de nouveau chassé, et privé du doux plaisir de cultiver la terre. J'eus alors recours à cette économie qui m'étois familière et j'osai entreprendre à la fois une continuité de boutiques, premier et deuxième étages en pisé, formant d'ailleurs une île de maisons, et bordant deux rues à l'un des faubourgs de Lyon. Ces bâtiments au premier bail rapportèrent 10 pour cent. On ne fait pas de meilleures spéculations dans le commerce : cependant je fus constitué en plus grandes dépenses pour décorer les façades sur ces deux rues par ordre de la voirie ; j'essayai des entraves etc., et malgré tout cela je parvins à faire ce grand bien public, en donnant à l'état quantité de familles en plus, un commerce neuf à ce quartier, avec une splendeur qui faisoit connaître aux personnes arrivant de Paris, soit par la Bourgogne, soit par le Bourbonnais, que cette belle entrée annonçait la seconde ville du royaume. M. l'intendant charme de cet embellissement, fit placer une pyramide à la suite de mes maisons."

Annexe 2

Annexe 2 : Bail à rente de M. de la Roquette au sieur Cointereaux, du 13 juin 1780

AD Rhône, 3 E 17423

Pardevant Ns [...]

Fut présent Mr Rodolphe Quatrefages de la Roquette, écuyer, ancien conseiller en la cour des monnoyes, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, seigneur de St André et autres terres, demeurant à Lyon en son hotel, place Louis le Grand paroisse d'ainai ;

Lequel a volontairement remis à titre de bail à rente à Sieur François Cointereaux, architecte à Lyon, y demeurant rue des Farges paroisse St Just, en présence et acceptant pour lui et les siens, un emplacement ou espace de terrain de la contenance d'environ deux bicherées, situé en la paroisse de Vaize, et confiné à l'orient déclinant au nord par la grande route de Paris à Lyon, à l'occident déclinant au nord par l'ancienne grande route de Lyon à Paris par la Bourgogne et encore à l'occident déclinant au midi par les anciennes grandes routes et la place du faubourg de Vaize, et enfin à l'orient déclinant au midi par le chemin tendant de la grande route de Lyon à Paris au Chapeaurouge.

Led. terrain circonscrit désigné par les traits ou délimitation en rouge sur le plan annexé aux présentes après avoir été signé et approuvé par les parties et paraphé à leur réquisition par les notaires soussignés.

Le réservoir lavé en bleu sur led. plan et toute la partie de terrain étant audelà dud. réservoir du côté de nord et lavé en jaune sur le même plan demeurant réservé à M. de la Roquette.

Le présent bail passé pour vingt-neuf années consécutives qui commencent à la fête de Noël prochaine et finiront à pareil jour de l'année mil huit cent neuf, moiennant une rente de la somme de deux cent quarante livres par années, franche de la retenue de toutes taxes et impositions royales, sous quelque dénomination qu'elles puissent s'introduire, ce qui est une condition expresse des présentes ; laquelle rente ou pension dud. sieur Cointereaux et demlle Gabrielle Bret son épouse ici intervenue de l'autorité de son mari, promettent de s'engager solidairement sans [sous ?] la renonciation expresse au bénéfice de division, discussion ou ordre de droit, de paier et porter à M. de la Roquette dans son hotel en cette ville, en deux parties égales de six mois en six mois à St Jean Baptiste et Noël de chaque année, en conséquence le premier paiement montant à la somme de cent vingt livres échera et sera fait au jour de St Jean Baptiste mil sept cent quatre-vingt un, le second de pareille somme à la fête de Noël suivante, ainsi successivement tous les six mois jusqu'à l'expiration du présent bail passé en outre sous les clauses et conditions suivantes :

1° Le preneur sera tenu d'acquitter pendant la durée de sa jouissance les cens, servis, vingtième et autres impositions royales mises ou à mettre sur lesd. emplacements, sans pouvoir à cet égard exercer aucune réquisition contre M. de la Roquette auquel le remboursement en sera fait chaque année au cas où il en feroit l'avance.

2° Le preneur sera tenu de faire réparer et reconstruire à ses frais l'ancien mur de clôture qui subsiste aujourd'hui jusqu'à la maison louée au sieur Lablatinière et de faire clore de murs en bonne maçonnerie et reconnu solide l'espace de terrain présentement cédé dans toute les parties où il n'y aura pas de constructions, même dans la partie qui est audevant du réservoir et de la portion de fond que M. de la Roquette s'est cidessus réservé, en pratiquant néanmoins dans led. murs audevant de lad. Portion de terrain réservée à M. de la Roquette et qui communique à la maison où loge le Sieur Lablatinière, une porte d'une cinq pieds de largeur # [# suffisante pour le passage d'une charrette] dont la clef sera remise au sieur de la Roquette pour servir aud. locataire de passage du chemin tendant + [illisible, rayé. + de la grande route au Chapeau rouge, lequel passage aura au moins dix pieds de ville de largeur, sans que néanmoins led. sieur Cointereaux puisse rien changer ni diminuer au lit du réservoir lavé en bleu sur led. plan ce qui pourroit manquer actuellement à la largeur dud. passage devant être pris du côté du nord sur la portion de terrain présentement cédée] Tous ces murs de clôture, ainsi que ceux qui existent actuellement, seront entretenus par le sieur Cointereaux pendant la durée de sa jouissance et remis en bon état à sa sortie #° [#° et si par la suppression de l'ancienne grande route de Lyon à Paris il en accroissait [?] la moitié à M. de la Roquette dans la partie joignant le terrain présentement cédé le sieur Cointereaux [et consorts ?] sera tenu de démolir le mur de clôture joignant actuellement les grandes routes et de le reconstruire en bonne maçonnerie audela de la portion qui sera accrue à M. de la Roquette]

3° Les constructions que le sieur Cointereaux sera tenu de faire sur le terrain ou emplacement présentement cédé seront en maçonnerie à l'épaisseur des murs, savoir 18 pouces au moins hors de terre et les fondations 2 pieds au moins, plus si les circonstances l'exigent, et ces constructions appartiendront à l'expiration du présent bail à M. de la Roquette en toute propriété et usufruit, sans que led. sieur Cointereaux puisse prétendre à cet égard aucune indemnité contre lui.

Il est même expressement convenu que toutes ces constructions tant dans la partie qui fera face au grand chemin de Lyon à Paris qu'ailleurs seront faites en maçonnerie jusqu'au premier étage, toutes les fenêtres ouvertures de boutiques en pierre de taille, de même que tous les enchaux, portes, fenêtres avec archet pardessus. Toutes les fenêtres seront en bois de chêne avec des carreaux de vitre sans plomb et des volets dedans VIII . [VIII Led. S. Cointereaux ne pourra construire sur led. emplacement aucune auberge ni même aucune écurie, si ce n'est une seule contenant quatre chevaux au plus. Approuvé cette apostille.]

Le tout aiant été ainsi convenu et respectivement accepté

Sous l'obligation de tous les biens présents et à venir des parties, même de la portion civile d'augm. et autres gains nuptiaux de la dame Cointereaux. Dont acte fait et passé à Lyon, à l'étude, l'an mil sept cent quatrevingt, le treize juin avant midy. Les parties ont signé

Annexe 3

Annexe 3 : Procès-verbal de dégradation à la requête des Srs Briessy et consorts locataires de la maison Cointerau contre les mariés Cointerau

AD Rhône, BP 2590 : transcription d'extraits choisis

Sur l'organisation générale du lotissement

"Les mariés Cointeraux ont fait du côté de la grande route et sur celle en retour qui conduit à l'auberge du chapeau rouge des constructions très considérables, lesquelles contiennent depuis le n°68 jusques et compris celui 85 et que toutes ces diverses locations composent sept corps de bâtiment et que chacun d'iceux sont desservis par leur escalier en bois prenant leurs jours et leur entrée par la grande cour commune, que ces mêmes escaliers conduisent depuis le rez-de-chaussée aux premier second et troisième étage ayant leur palier à chaque étage pour faciliter l'entrée des dits appartemens de droite et de gauche attendu que les corps de bâtiment sont doubles et au nombre de six..."

"... les locataires sont obligés de passer dans ces endroits [la cour] pour parvenir à l'escalier de chaque corps de bâtiment"

Sur la chapellerie et les bâtiments annexes :

"Nous nous sommes transporté dans un autre corps de bâtiment indépendant de ce dernier dont la face principale est sur le chemin tendant de l'obélisque pour aller à l'ancien chemin, à l'extrémité d'icelui est un portail en bois ouvrant à deux vantaux pour entrer dans la cour commune de ce second corps de bâtiment d'avec le premier où étant nous sommes entrés dans une manufacture de chapeaux occupée par le sieur Richard qui nous a observé qu'il n'était point solidement fermé chez lui [...], que l'appartement au-dessus de ladite fabrique n'est point occupé de manière que du coté de matin le mur en pizay n'est élevé actuellement du plancher qu'à environ six pieds de hauteur le surplus étant vuide jusqu'au toit, que les croisées donnant sur la cour dont l'une est audessus de la fabrique et l'autre au dessous d'une grange à bois dont sera cy après parlé ne sont aucunement fermées ainsi qu'une autre donnant sur le chemin"

"Qu'à la suite de ladite manufacture est un bas occupé par le sieur Alirot dont il fait sa grange à bois, que le premier étage audessus est commun avec celui audessus du chapelier et qu'il n'a d'autre entrée pour y parvenir actuellement qu'une porte pratiquée dans le mur coté de matin où il faut monter au moyen d'une échelle, que cette dite porte qui prend son jour sur la cour est seulement mise en place dans les jambages qu'il faut qu'elle soit ferrée et fermée à clef pour pouvoir parvenir audit endroit.

"A l'angle d'icelui sur le chemin il subsiste un galendage en briques et plâtre non enduit sur aucune de ses faces, ce galendage paroît avoir été construit pour conduire la fumée de la foule du chapelier, ce même galendage faute d'avoir été bâti et enduit conformément aux règles de l'art est déjà tombé en majeure partie et celle qui subsiste actuellement annonce une chute prochaine et qui pourroit occasionner un accident aux ouvriers travaillant à ladite foule."

"Nous nous sommes ensuite transportés à l'extrémité de la cour du côté de midy où le sieur expert a reconnu qu'il y a une construction en pizay qui composent des écuries et des fenils au dessus que les sieurs Briessy et Montel qui nous ont dit qu'ils étaient continuellement fatigués en tems de pluye des goutieres qui tombent sur le foin et qui le pourrissent."

Sur la cour

"La cour commune de tous les corps de bâtimens est considérable ne présente dans le moment aucun égout pour les eaux pluviales et autres qui se répandent dans ladite cour ce qui fait séjourner et occasionne des corruptions et infection dont généralement tous les locataires se plaignent et les prive même de la liberté d'aller et venir dans la dite cour... dans les tems de pluyes abondantes les mêmes eaux corrompues et autres tombent dans les différentes locations faute d'écoulement."

"Les eaux pluviales, celles des évier et celles que les locataires jettent journellement dans ladite cour ainsi que les urines et matières fécales qui se font le long des murs de face ainsi que celles faites par les différentes personnes qui vont boire et loger dans les cabarets qui tiennent la majeure partie des boutiques au RDC de ladite maison, toutes lesquelles séjournent sur ledit sol n'ayant pas l'écoulement nécessaire et deperissent la charpente des planchers qui sont audessus des fosses d'aisance et qui font prise sur une partie de la surface de la dite cour, ce qui occasionne de plus une infection générale ; et que d'autre part elles entrent dans les fosses des communs et les remplissent très promptement et de là elles viennent s'écouler dans les passages faits pour la desserte des caves et les rendent impraticables ce qui pourrait dans peu de temps occasionner l'écroulement des planchers qui couvrent les dites fosses d'aisance et faire perir ceux ou celles qui se trouveraient de passer dans un pareil instant"

"Et comme cette cour commune est très spacieuse et non close du coté de matin elle nous a paru banale puisque toutes personnes peuvent y entrer et y faire des choses contraires à la salubrité de l'eau de ce puits. Les eaux pluviales qui séjournent dans la dite cour venant se rendre à l'entour du dit puits et y forment un cloaque"

Sur le puits

"Il y a un puits dans la cour commune dont il [le locataire] ne peut se servir à aucun usage attendu qu'il n'est ainsi qu'il a été reconnu ni clos ni couvert et sans poulie, ce qui met dans le cas de jeter dans le puits des ordures et décombre au point a ne pouvoir se servir de son eau."

"Pour parvenir à nettoyer le dit puits et à le faire clore et fermer et faire finir de démolir une partie du mur construit en pizay qui joint la margelle du dit puits du côté du matin, laquelle est écroulée et tombée, dans lequel il est important pour tous les locataires qui sont obligés de se servir du dit puits ou de ladite eau et qui occupent des appartements dans la maison du Sr Cointerau et qui sont en nombre considérables, de jouir d'un puits avec de la bonne eau ainsi qu'elle l'étoit précédemment"

"lequel puits est le seul à l'usage de tous les locataires qui occupent ladite maison. [...] qu'il est impossible de se servir de son eau sans qu'au préalable l'on y ait fait les réparations qu'exige un article si utile à la vie et qu'ensuite l'on le fasse couvrir et renfermer d'une manière convenable afin d'en conserver la qualité de l'eau et le mettre à l'abri d'être à l'avenir corrompu par des ordures ainsi qu'il l'est actuellement et éviter aussi que les enfants ne puisse se jeter dedans, ainsi qu'il seroit possible en l'état où il est maintenant."

Sur la structure des escaliers

"... que les mêmes escaliers sont renfermés par des charpentes en bois sapin et supportés par des piliers et traverses même bois et puisque d'une part cette construction en charpente sert non seulement à clore le dit escalier mais encore à renfermer les cabinets d'aisance des deux côtés dudit escalier à chacun des dits étages, que d'autre part cette même charpente reçoit un galendage en briques et plâtre sur toute la hauteur et largeur à partir du premier repos de l'escalier où est posé la traverse en bois qui reçoit le dit galendage laquelle construction est en saillie du nœud du mur de face d'environ 2 pieds et plaquée contre iceluy avec de légères traverses qui sont en prises dans le dit mur, et que le tout bien examiné d'après la description cy dessus la dite construction mériteroit d'être démolie et reconstruite en entier"

Sur les latrines

"Nous a de plus observé ledit Sr expert que la plupart des locataires, et principalement ceux qui logent ou donnent à boire non point de cabinet d'aisance et demandent comme une chose absolument nécessaire qu'il leur en soit construit." *Dans les cinq corps de bâtiment situés à l'est* : "Les communs formant les sièges des premier et second étage ne sont monté qu'à la troisième rampe de l'escalier, que leurs soupiraux ne montent point jusqu'au dehors du toit ce qui occasionne une infection dans tous les appartemens et les rend en partie de l'année presque inhabitables, surtout ceux du côté de la cour dont les eaux des évier passent par les cornets des communs"

Bâtiment 4-6 grande rue : "Le corps de bâtiment est sans communs, que ledit locataire est privé de ses aisances ce qui le met dans le cas dans tous les tems de ne scavoir où aller pour ses besoins ainsi que ceux qui viennent boire chez luy."

Sur les cheminées

"Le dit sieur expert ayant vérifié les souches de cheminées de la dite maison et observé que plusieurs d'icelles au nombre de trois ne sont actuellement élevée qu'à fleur de la charpente du toit, et vû le danger que cela peut occasionner en causant un incendie il estime qu'il est urgent de les élever à la hauteur ordinaire"

Sur la toiture

"Tous les locataires qui composent ce corps de bâtiment se plaignent tous amèrement des gouttières continuelles qu'ils éprouvent en temps de pluie le dit sieur expert a effectivement reconnu que la couverture en tuiles est dans les plus mauvais état non seulement dans cette partie mais dans toute l'étendue des constructions du Sr Cointerau, qu'il est indispensable de réparer les gouttières dont nous venons de parler sans qu'il soient découverts à tranchée ouverte y fournir les tuiles nécessaires pour suppléer à celles qui manquent et à celles qui sont cassées."

"Ledit sieur expert nous a de plus observé que les dits couverts dont on vient de faire la mensuration n'ont jamais été refait à tranchée ouverte, mais seulement hebergé tant bien que mal. Le surplus de la couverture en tuiles qui couvre le bâtiment tendant de la Grande route au logis du Chapeau rouge a été faite à tranchée ouverte et que la chanée en fer blanc a été posée sur le forget de la face qui est sur le dit chemin [mais] on a négligé d'y mettre les tuiles nécessaires pour le couvrir suivant les règles de l'art et que pour réparer cet inconvénient et rendre dette toiture durable il faudra y fournir la tuile nécessaire sans le refaire à tranchée ouverte."

"Le plaignant également le dit sieur Alirot ainsi que tous les locataires occupant des appartements dans la ditte maison qu'ils sont continuellement accablés et fatigués des gouttières provenant du couvert qui refluent jusqu'au premier étage"

"Dans tous les temps de pluie il [le locataire] éprouve le désagrément des eaux provenant des toits qui tombent sur sa fermeture et sur le seuil de ses portes et qu'il est impossible d'entrer chez lui sans éprouver cette incommodité – en ce moment où il pleut abondamment le dit expert a reconnu en effet qu'au forget du toit de cette maison on y a aucunement adapté des charées en fer blanc c'est pourquoy toutes les charées en tuiles qui ne sont pas assez saillantes occasionnent ce désagrément"

Illustrations



Vue d'ensemble du lotissement,
depuis le nord-ouest (place de Valmy)
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900418NUCAQ



Vue d'ensemble des maisons
Cointeraux en alignement sur
la rue de Vaise, depuis le sud
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900381NUCAQ



Vue d'ensemble des élévations
donnant sur la rue du
Marché, depuis le nord
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900421NUCA



Immeubles reconstruits,
place du Marché
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900423NUCA



Elévation nord de la maison
d'angle, 2 rue du Marché
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900419NUCA



Ensemble de deux maisons
jumelées, actuellement 16
et 18 grande rue de Vaise
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900384NUCA



Ensemble de deux maisons jumelées, actuellement n° 12 grande rue de Vaise
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900385NUCA



Ensemble de deux maisons jumelées, actuellement n° 8 et 10 grande rue de Vaise
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900386NUCA



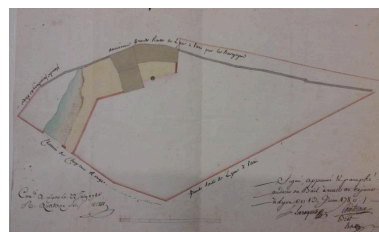
Ancienne maison Cointeraux, remaniée et surélevée au 19e siècle (6 grande rue de Vaise)
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900387NUCA



Ancienne maison Cointeraux remplacée par un immeuble à logements au 19e siècle (4 grande rue de Vaise)

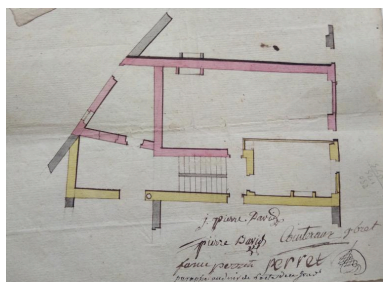


Immeuble reconstruit, 2 grande rue de Vaise
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900422NUCA



Plan des terrains loués par Cointeraux, 1780
Repro. Magali Delavenne
IVR84_20206900110NUCA

Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900413NUCA



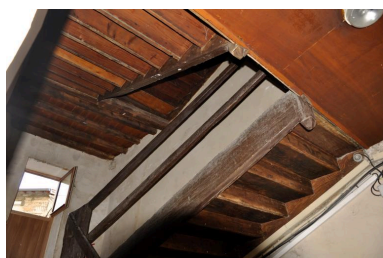
Plan du rez-de-chaussée du
4 grande rue de Vaise, 1795
Repro. Magali Delavenne
IVR84_20196900046NUCA



12 grande rue de Vaise : mur
en pisé dans les combles
Phot. Magali Delavenne
IVR84_20186900972NUCA



12 grande rue de Vaise :
mur du sous-sol en moellon
calcaire et galets fluviaux
Phot. Magali Delavenne
IVR84_20186900964NUCA



4 rue de Marché : escalier en bois
Phot. Magali Delavenne
IVR84_20186900979NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble, dit maison Cointeraux (IA69007715) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 10 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble, dit maison Cointeraux (IA69007714) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 8 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble, dit maison Cointeraux (IA69007717) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 16 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Maison Cointeraux, auberge à l'enseigne du Mouton d'or (IA69007716) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 12 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble à logements (IA69007713) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 6 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble, dit maison Cointeraux (IA69007718) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 18 grande rue de Vaise

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Immeuble, dit maison Cointeraux (IA69007719) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 2 rue du Marché

Dossiers de synthèse :

Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Maisons et tannerie dit îlot des Tanneurs (IA69001379) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, 11, 13, 15, 17 rue (des) Tanneurs, place Valmy, grande rue de Vaise, rue Saint-Pierre-de-Vaise

Ensemble de maisons et immeubles (détruits) (IA69007147) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, 11-13-15-17 rue des Tanneurs

Immeuble à logements (IA69007712) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 4 grande rue de Vaise

Immeuble à logements (IA69007720) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 4 rue du Marché

Immeuble à logements (IA69007711) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 2 grande rue de Vaise

Immeuble à logements (IA69007721) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e, Vaise, 6 rue du Marché

Auteur(s) du dossier : Magali Delavenne

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon



Vue d'ensemble du lotissement, depuis le nord-ouest (place de Valmy)

IVR84_20196900418NUCAQ

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des maisons Cointeraux en alignement sur la rue de Vaise, depuis le sud

IVR84_20196900381NUCAQ

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des élévations donnant sur la rue du Marché, depuis le nord

IVR84_20196900421NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeubles reconstruits, place du Marché

IVR84_20196900423NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation nord de la maison d'angle, 2 rue du Marché

IVR84_20196900419NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de deux maisons jumelées, actuellement 16 et 18 grande rue de Vaise

IVR84_20196900384NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de deux maisons jumelées, actuellement n° 12 grande rue de Vaise

IVR84_20196900385NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de deux maisons jumelées, actuellement n° 8 et 10 grande rue de Vaise

IVR84_20196900386NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne maison Cointeraux, remaniée et surélevée au 19e siècle (6 grande rue de Vaise)

IVR84_20196900387NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne maison Cointeraux remplacée par un immeuble à logements au 19e siècle (4 grande rue de Vaise)

IVR84_20196900413NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

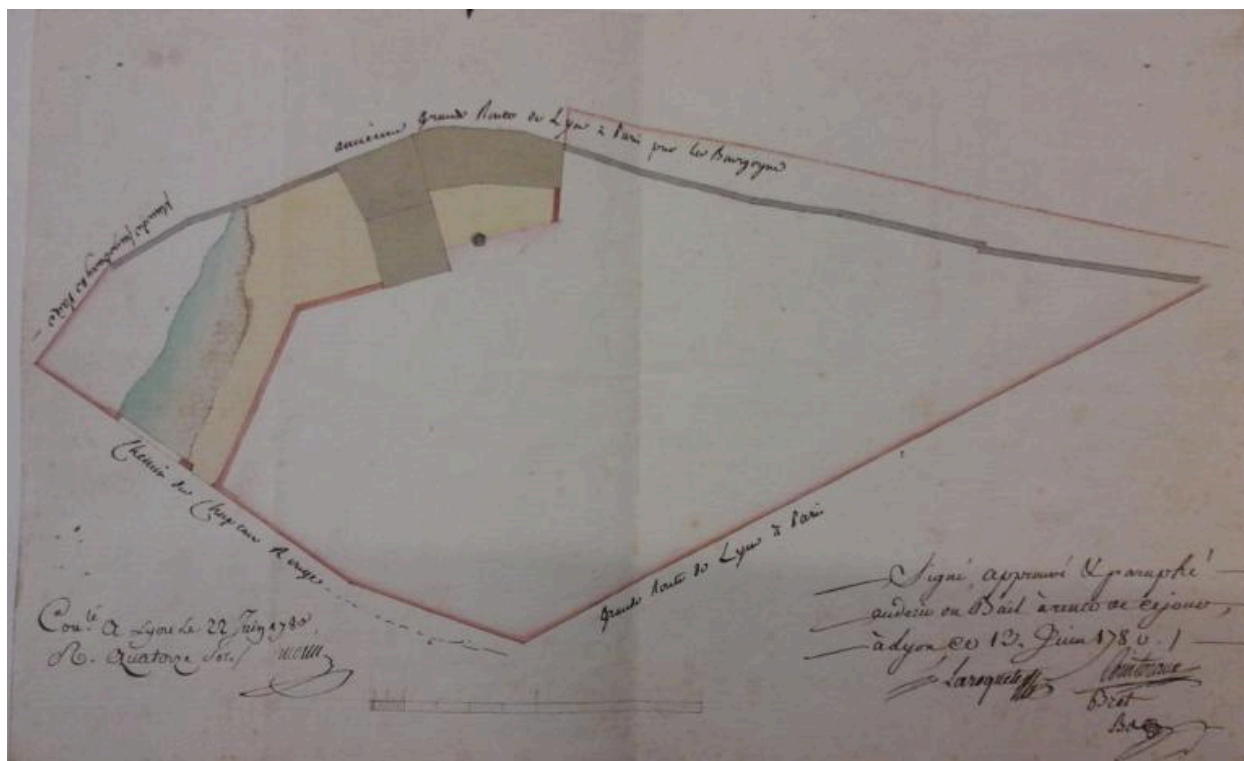


Immeuble reconstruit, 2 grande rue de Vaise

IVR84_20196900422NUCA

Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan des terrains loués par Cointeraux, 1780

Référence du document reproduit :

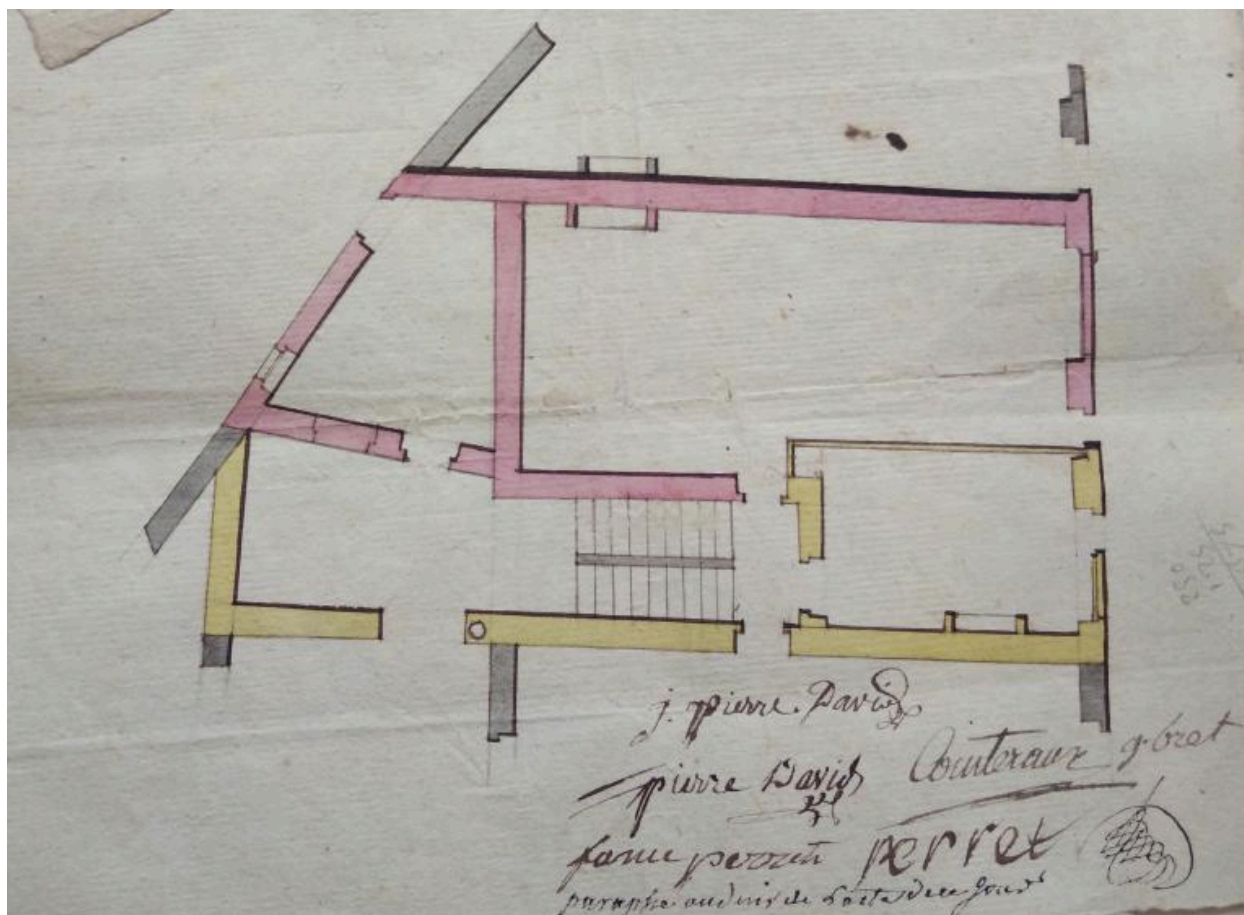
- **[Plan des terrains loués au sieur Cointeraux par Rodolphe Quatrefages de la Roquette] / François Cointeraux (?) 1780.**
[Plan des terrains loués au sieur Cointeraux par Rodolphe Quatrefages de la Roquette] / François Cointeraux (?) 1780. 1 plan : papier, encre, lavis. Plan annexé à la minute du bail à rente concédé le 13 juin 1780 (AD Rhône, 3 E 17423).
AD Rhône : 3 E 17423

IVR84_20206900110NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Magali Delavenne

© Archives départementales du Rhône

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du rez-de-chaussée du 4 grande rue de Vaise, 1795

Référence du document reproduit :

- [Plan de division du rez-de-chaussée de la maison portant le n°82, entre Jean Baptiste Perret et Fleury, Pierre et Jean-Pierre David] / Cointeraux François 1795.
[Plan de division du rez-de-chaussée de la maison portant le n°82, entre Jean Baptiste Perret et Fleury, Pierre et Jean-Pierre David] / François Cointeraux 1795. 1 plan : papier, encre, lavis. Plan annexé à la minute de l'acte de vente du 19 fructidor an III (AD Rhône, 3 E 9052).
AD Rhône : 3 E 9052

IVR84_20196900046NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Magali Delavenne

© Archives départementales du Rhône

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



12 grande rue de Vaise : mur en pisé dans les combles

IVR84_20186900972NUCA

Auteur de l'illustration : Magali Delavenne

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



12 grande rue de Vaise : mur du sous-sol en moellon calcaire et galets fluviaux

IVR84_20186900964NUCA

Auteur de l'illustration : Magali Delavenne

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



4 rue de Marché : escalier en bois

IVR84_20186900979NUCA

Auteur de l'illustration : Magali Delavenne

Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation